

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0379/PRE portant délégation de signature à Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, Mohamed Hassan Abdillahi.

n° 2011-0379/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
16 mai 2011

Numéro JO
n° 10 du 31/05/2011

Date du numéro
31 mai 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2011-066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2011-076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2004-0187/PRE du 18 septembre 2004 fixant les modalités de départ en mission à l'étranger

VU Le Décret n°2008-0180/PRE du 21 juillet 2008 nommant le Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Article 1er

Pendant la durée de l'absence de Monsieur le Secrétaire Général de la Présidence, Ismaël Houssein Tani, donnons délégation de signature à Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, M. Mohamed Hassan Abdillahi, cumulativement avec ses fonctions, à compter du 17 au 31 mai 2011.

Article 2

Monsieur Mohamed Hassan, reçoit délégation de signature pour tous arrêtés, décisions, ordres de missions et documents comptables et financiers tels que définis à l'Article 1 de l'Arrêté n°2008-0482/PRE du 21 juillet 2008.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH